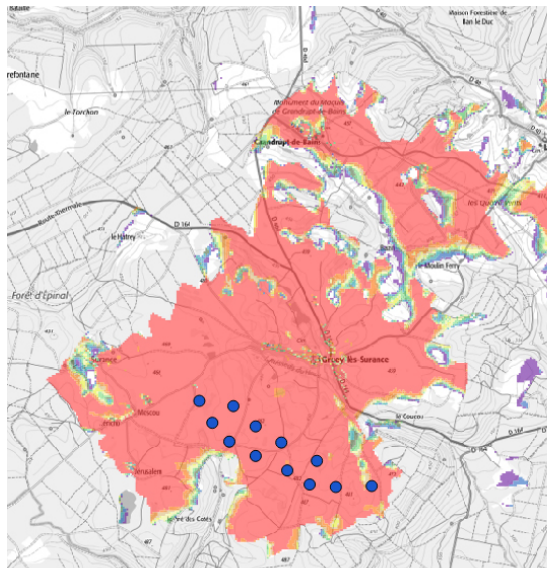
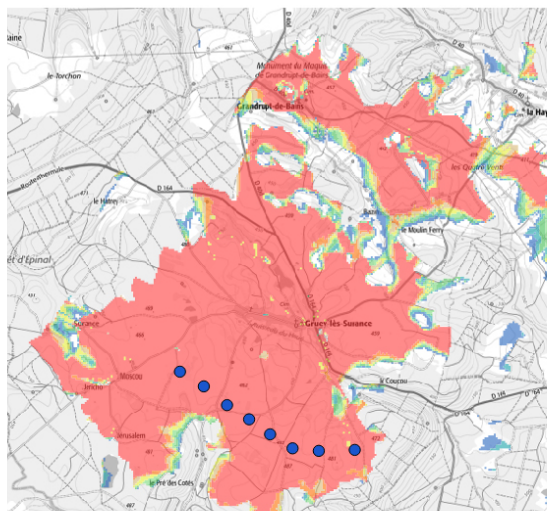


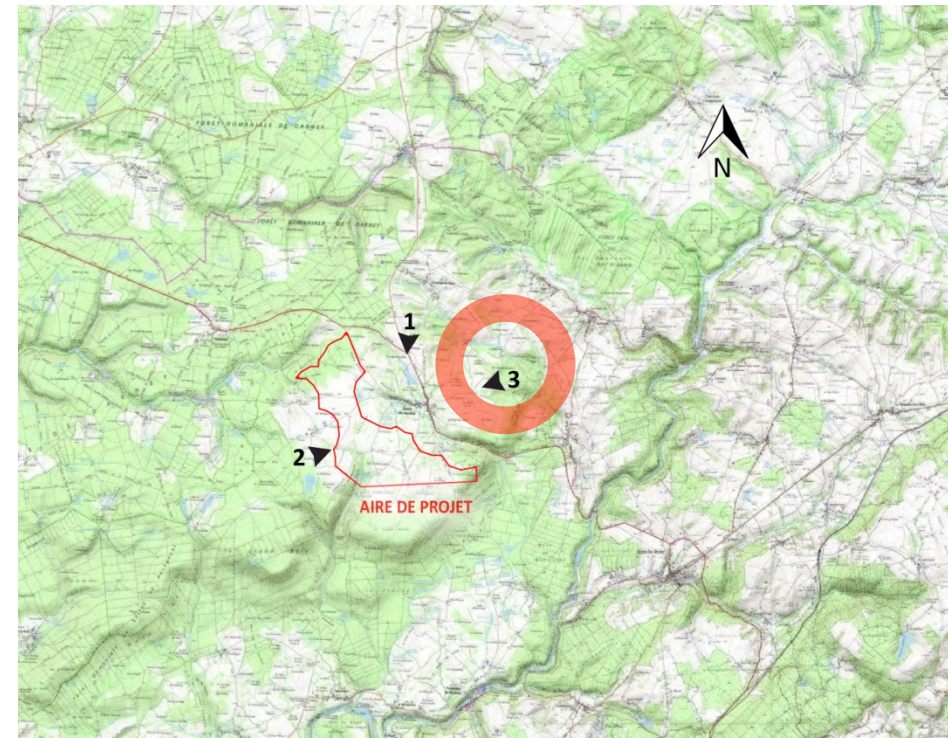
Carte 16: Localisation de la variante 1
(Source : H2air)



Carte 17: Localisation de la variante 2
(Source : H2air)



Carte 18: Localisation de la variante 3
(Source : H2air)



Carte 19: Point de vue 3 - Localisation de la vue
(Source : H2air)



Photo 9: Point de vue 3 - Vue initiale
(Source : H2air)

1.6.3 Photomontage 3 : depuis la commune de Harsault

La vue se trouve au sein de la commune de Harsault, sur la rue menant au hameau de « Thunimont ». La vue est prise à l'entrée du hameau, par temps clair, à 5,7 kilomètres de la première éolienne, en direction Ouest.

Le paysage est ouvert et composé de parcelles cultivées, ainsi que d'une succession de bosquets de masses différentes. On devine la commune de Gruey-lès-Surance à travers les masses végétales. Le hameau se trouve sur un vallonement, c'est pourquoi l'observateur surplombe les communes aux alentours et le parc des Lunaires. La masse végétale domine le paysage malgré la route et les quelques bâtiments à gauche du panorama. De par cette position et ce relief assez particulier, le champ visuel n'est que très peu limité.

Il y a donc un impact visuel assez réduit pour ce point de vue. Nous sommes dans un point de vue dégagé avec des masses végétales et des vallonements permettant de réduire l'impact visuel.

Depuis le photomontage n° 3 :

Les variantes 1, 2 et 3 sont quasiment similaires, 6 éoliennes sont visibles pour chaque variante. Elles forment une ligne qui prolonge les caractéristiques naturelles du terrain puisqu'elles suivent le tracé de la lisière forestière.

Les éoliennes de la variante 2 sont plus visibles que dans les deux autres variantes.



Photo 10: Photomontage 3 - variante 1

(Source : H2air)



Photo 11: Photomontage 3 - variante 2

(Source : H2air)



Photo 12: Photomontage 3 - variante 3

(Source : H2air)

Les variantes 2 et 3, semblent les plus défavorables. En effet, la disposition des machines et l'angle de perception tendent à produire une perception plus directe du parc éolien, même si le parc se trouve très éloigné.

La variante 1 paraît plus favorable, avec un impact visuel réduit.

I.7 Choix de la variante finale

Au final, la variante 3 semble la plus appropriée, car son impact visuel sur les paysages est plus réduit que dans les variantes 1 et 2, car :

- Il s'agit de la variante où le nombre d'éoliennes visibles est le plus faible ;
- Cette organisation du parc éolien permet de souligner, discrètement, la ligne naturelle formée par le relief ;
- La suppression des l'éoliennes au Nord-Ouest de la variante 1, permet de créer une zone de respiration dans la ligne de force formée par les éoliennes de la variante 3 et ainsi de réduire l'effet de « rideau » qui aurait tendance à alourdir l'arrière-plan ;
- L'organisation du projet éolien, selon la variante 3, est plus adaptée à la topographie du site de par son organisation et son nombre ;
- Une seule ligne d'éoliennes (et non deux superposées comme la variante 2) permet de faciliter la « lecture » du parc.

II. Analyse des impacts du projet sur le paysage

Introduction

Lors de cette étude, nous portons notre attention sur l'analyse de l'influence potentielle, induite par la présence des aérogénérateurs sur les paysages environnants.

Les échelles de travail utilisées

Aussi, nous nous attachons à définir les impacts visuels selon trois périmètres de tailles différentes :

- Tout d'abord, une analyse fine, sur un périmètre d'environ 5 km de rayon, permet de cibler les impacts potentiels des éoliennes au sein des paysages du quotidien.
- Ensuite, l'analyse sur un périmètre de 10 km permet d'élargir l'analyse et de tenir compte des principaux éléments de paysages proches et notamment des villages environnants.
- Enfin, l'analyse s'élargit à un périmètre de 18 km autour des éoliennes afin d'appréhender les impacts potentiels depuis les paysages lointains.
- Pour finir, nous nous intéressons aux éoliennes à l'échelle de leur site d'implantation pour en étudier les impacts immédiats.

La description du projet éolien

Ce chapitre comporte une description sommaire du projet permettant de comprendre les choix effectués pour aboutir à l'implantation proposée.

Dans un premier temps, une analyse rapide du site du projet est présentée. Il s'agit de décrire la composition du paysage le plus immédiat autour de la zone du projet.

I.1 La configuration retenue

I.1.1 Caractéristiques du projet

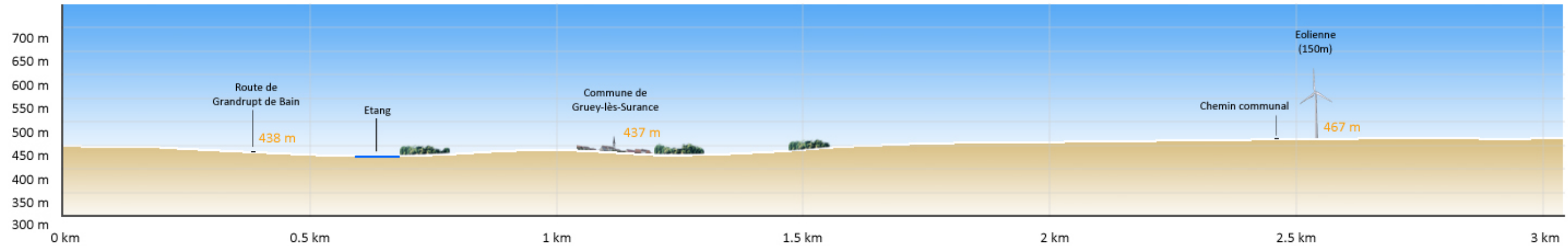
H2air porte un projet de parc éolien dans le département des Vosges (88), en Lorraine.

Ce projet est situé sur la commune de Gruey-lès-Surance.

Le scénario envisagé, par le développeur, comporte 8 aérogénérateurs avec une hauteur totale de 150 m en bout de pale (hauteur du moyeu 91,50 m, longueur de pale 58,50 m).

Le projet de parc éolien des Lunaires est soumis à la réglementation des ICPE et sera soumis à autorisation (du fait des hauteurs de mât supérieures à 50 mètres) pour la

Figure 1 : Coupe A / A'



Carte 20 : Trait de coupe – coupe A / A'

(Source : Atelier de Paysage et Géoportail)

construction du dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter. Puissance maximale des éoliennes : 3,6 MW.

Les éoliennes du parc des Lunaires sont implantées à bonne distance du village de Gruey-lès-Surance à un kilomètre environ (voir coupe AA') et selon une ligne curviligne (voir coupe BB').

Photographies de l'environnement proche du site d'implantation des éoliennes :



Photo 13 : Vue depuis le village de Gruey-lès-Surance

(Source : Atelier de Paysage)



Photo 14 : Vue depuis la Source de la Saône à Vioménil

(Source : Atelier de Paysage)

La coupe A / A' suit un axe Nord-Est / Sud-Ouest. Elle est transversale à la ligne d'implantation des éoliennes qui correspond, approximativement, à l'axe sur lequel sont alignées les éoliennes.

Cette coupe traverse le village de Gruey-lès-Surance et représente la configuration du terrain, ainsi que les éléments composant le paysage sur un périmètre de 3 km de rayon.

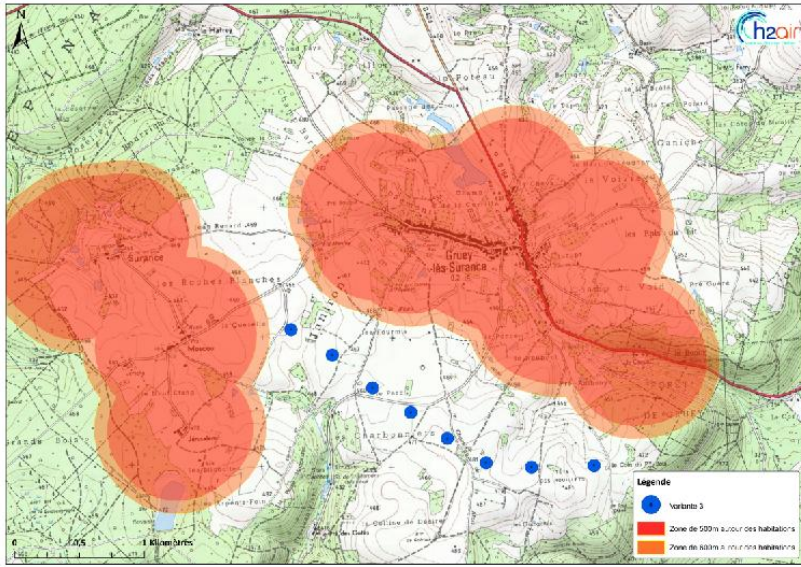
Cette coupe permet de mettre en évidence les variations du relief et de constater que les éoliennes se trouvent sur le plateau d'environ 467 m d'altitude, ainsi les éoliennes se trouvent à une différence topographique d'environ 30 m, au dessus du niveau du village de Gruey-lès-Surance.

Dans la partie gauche de la coupe, on constate que c'est un relief de plateau et que le paysage est ouvert.

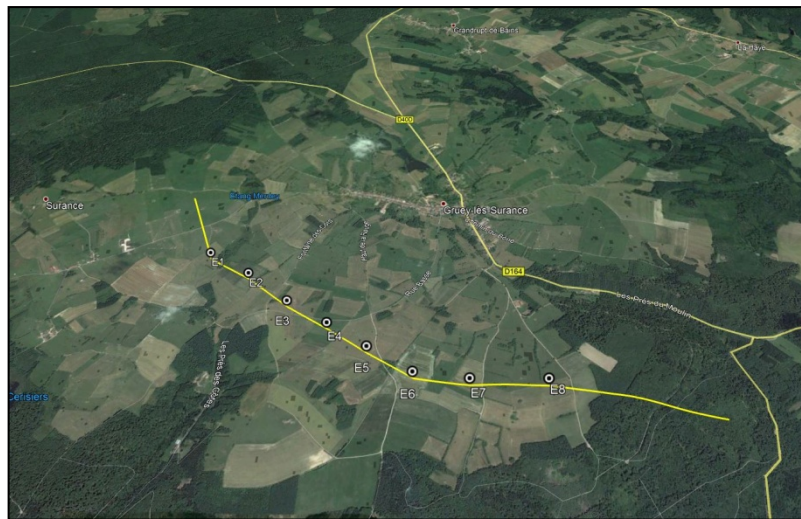
Au centre de la coupe, le relief est plus vallonné et pourvu de masses forestières permettant de réduire l'impact visuel de la commune de Gruey-lès-Surance vers le parc éolien des Lunaires. Un relief en creux, à gauche de Gruey-lès-Surance, dénonce la présence d'un autre vallon.

Dans la partie droite de la coupe, le relief augmente à nouveau.

En d'autres mots, le parc éolien aura un impact visuel sur la commune de Gruey-lès-Surance, étant donné que la première éolienne se trouve à 467 m d'altitude (avec une hauteur d'éolienne de 150 m) contre 437 m pour le village. Néanmoins, la présence de boisements, en périphérie du village et au niveau du vallonnement (trait de coupe à 1,5 km sur la coupe), permet de réduire l'impact visuel du parc éolien sur le village de Gruey-lès-Surance.



Carte 21 : Organisation du site – extrait de la carte des ZIV
(Source : Atelier de Paysage et Géoportail)



Carte 22B : Trait de coupe - coupe B / B'
(Source : Atelier de Paysage)

Coupe B / B' :

La coupe B / B' suit un axe Ouest /Sud-Est. Elle épouse l'alignement des éoliennes.

Cette coupe représente la configuration du terrain au niveau de la zone de projet ainsi que sur les franges Ouest et Sud-Est, sur un périmètre de 4,5 km de rayon

Cette coupe permet de mettre en évidence l'importance du relief et la position stratégique des éoliennes sur ce secteur, afin de permettre au éoliennes de valoriser au mieux le gisement de vent.

Dans la partie gauche et centrale de la coupe, un relief vallonné de plateau, en paysage ouvert, accueille le parc éolien. Ce parc se trouve donc sur un faux plat étant donné que l'altitude fluctue entre 456 m et 476 m.

Dans la partie droite de la coupe, un relief en creux, plus marqué, dénonce la présence du vallon encaissé de Coney. Cette partie de la coupe est particulièrement bien boisée.

Sur cette coupe, on constate que les éoliennes, en vue de profil, sont situées sur le plateau de Gruey-lès-Surance. Les éoliennes sont encadrées à droite par des boisements, ce qui est susceptible d'atténuer l'impact visuel de celles-ci et à gauche par des zones agricoles, ce qui accentue l'impact visuel



Photo 16 : Vue depuis Surance
(Source : Atelier de Paysage)



Photo 17 : Vue depuis le château d'eau à Gruey-lès-Surance
(Source : Atelier de Paysage)



Photo 18 : Vue depuis le plateau de Moscou
(Source : Atelier de Paysage)

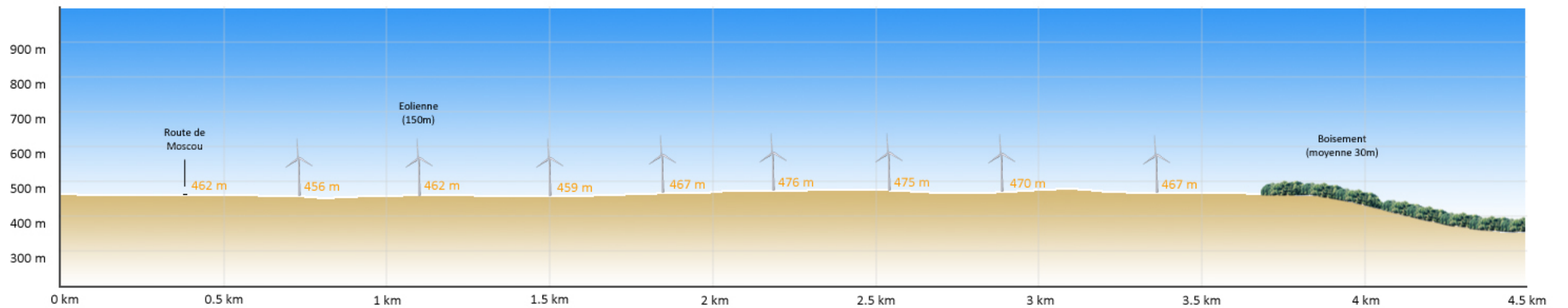
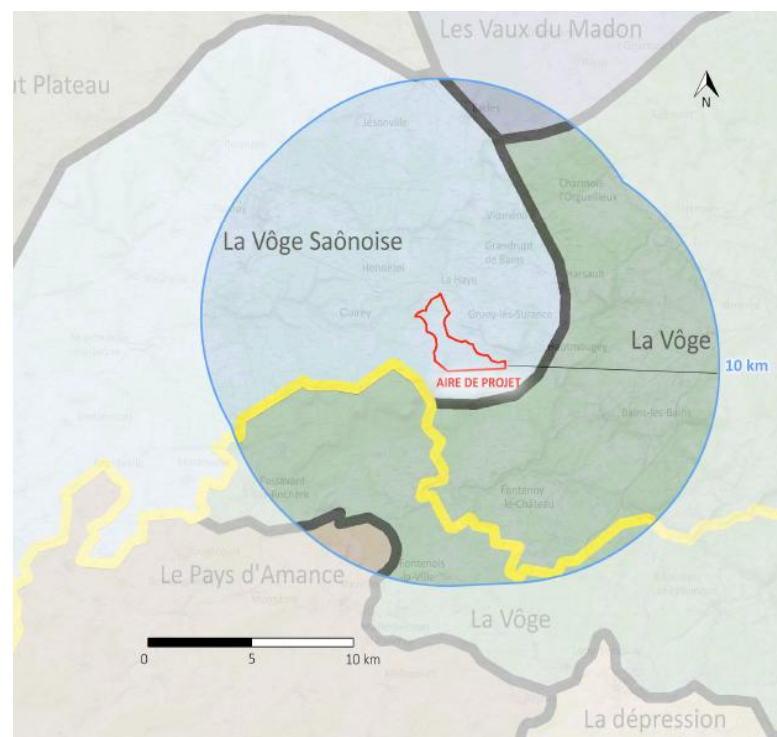


Figure 2 : Coupe B / B'
(Source : Atelier de Paysage)

II. Les éléments à prendre en compte pour évaluer l'impact du projet

II.1 Un lieu d'implantation à l'échelle du territoire

II.1.1 Un point stratégique au carrefour de deux unités paysagères



Carte 23 : Les unités paysagères
(Source : Atelier de Paysage et Géoportail)

Le site d'implantation des éoliennes s'inscrit dans une position de carrefour à la confluence de deux unités paysagères en proximité immédiate :

- la Vège Saônoise à l'Ouest ;
- la Vège à l'Est.

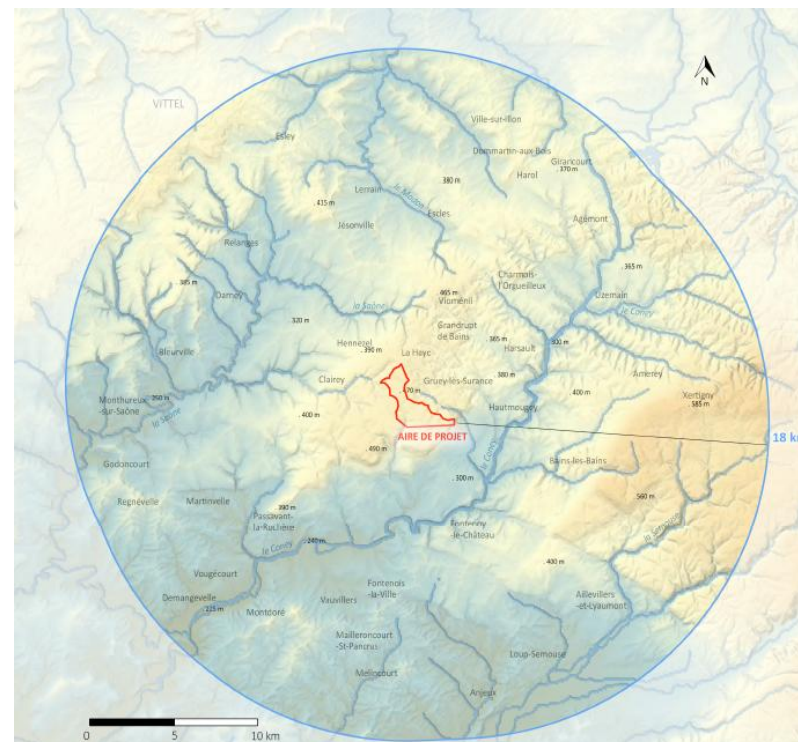
Cette position stratégique permet, d'une certaine manière, de matérialiser visuellement l'intersection de ces unités dans le paysage.

II.1.2 Un point de rupture topographique

Cette portion de territoire est constituée de deux plateaux dominants :

- le premier, au niveau de Gruery-lès-Surance, est bordé par les vallées respectives de la Saône et de son affluent le Coney ;
- le second, plus à l'Est, à proximité de Xertigny, domine les vallées du Coney et de la Semouse.

Le dénivelé occasionné par cette rupture de pente représente une différence d'altitude d'une centaine de mètres.



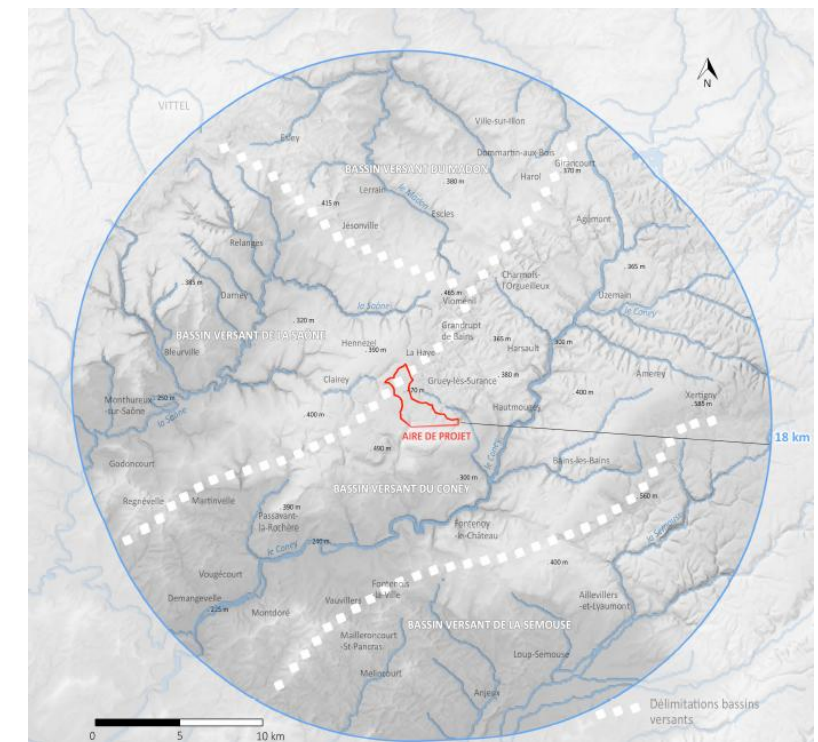
Carte 24 : Le relief et la topographie
(Source : Atelier de Paysage et Géoportail)

En effet, compte tenu de la hauteur des éoliennes (150 m), elles atteignent une altitude maximum, en bout de pale, d'environ 625 m ; soit 110 m au-dessus de l'altitude maximum au niveau de Xertigny.

Le parc éolien des Lunaires accentue ainsi la hauteur du relief.

II.1.3 Une ligne de crête séparant le bassin versant de la Moselle de celui du Madon

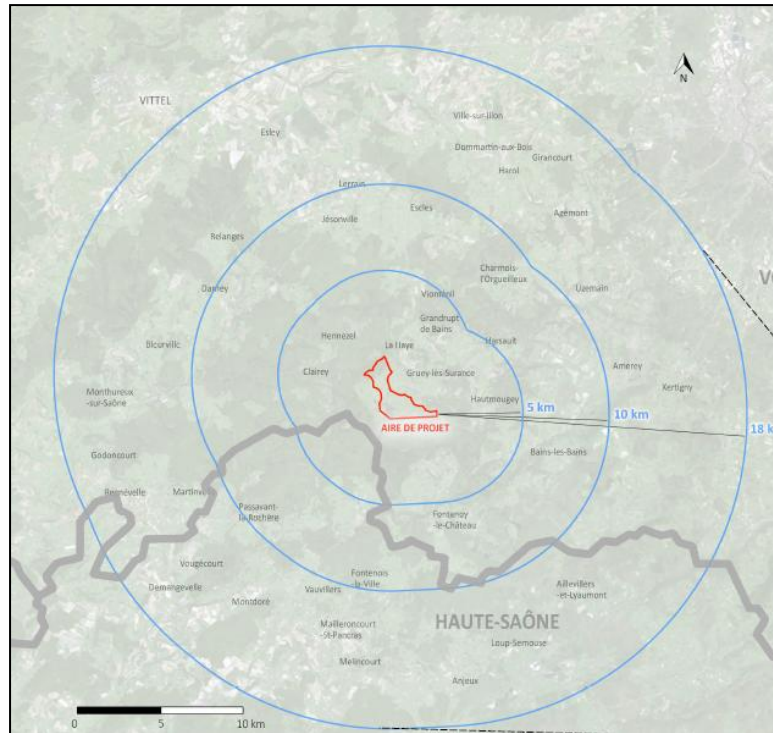
Le site d'implantation du parc éolien appartient à un plateau gréseux, ligne de crête dominant le bassin versant du Coney à l'Est et le bassin versant de la Saône à l'Ouest.



Carte 25 : Les bassins versants
(Source : Atelier de Paysage et Géoportail)

Situées à proximité de la ligne de crête, les éoliennes mettent en valeur les deux bassins versants cités précédemment.

II.1.4 Porte des Vosges et de la Haute Saône (frontière de tracé Nord/Sud)



Carte 26 : Les limites administratives

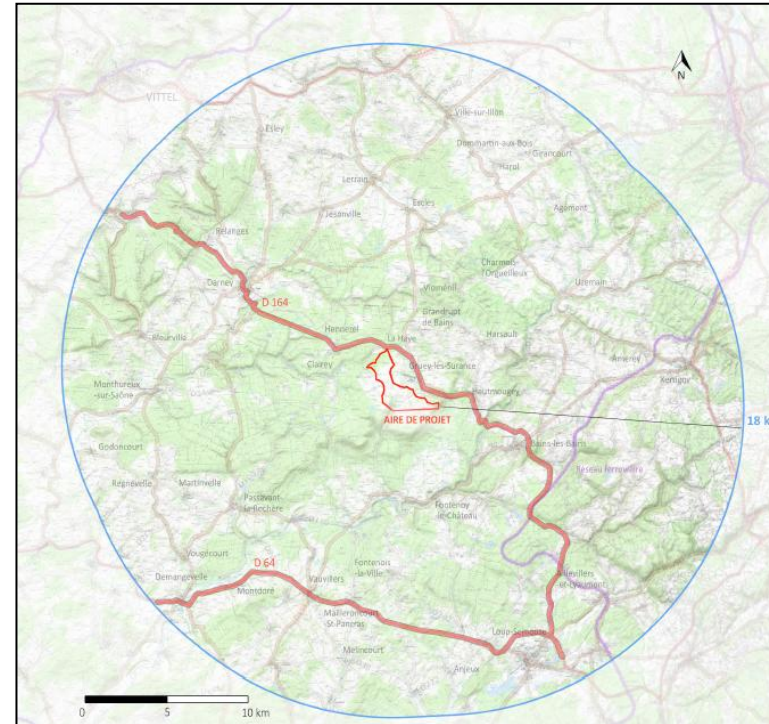
(Source : Atelier de Paysage et Géoportail)

L'emplacement des éoliennes, notamment, la position des éoliennes centrales, suffit à marquer la situation de la limite administrative entre le département de la Haute-Saône au Sud et celui des Vosges au Nord. Sa perception peut annoncer, aux usagers de la D 64 venant de Vauvillers, leur entrée dans le département des Vosges.



Photo 14 : RN 57 à la porte des Vosges en direction du Sud
(Source : Atelier de Paysage)

II.1.5 Un environnement rural



Carte 27 : La trame viaire

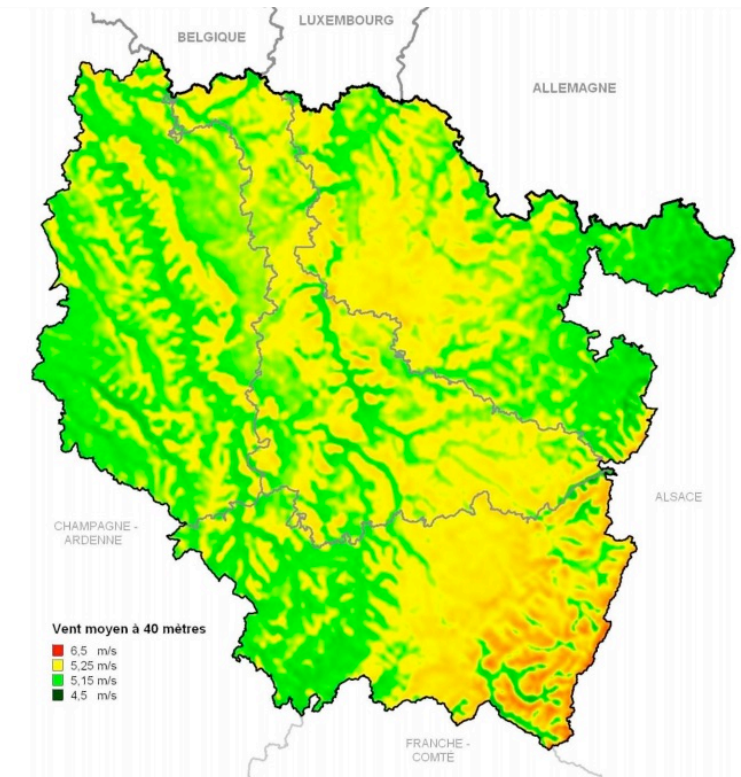
(Source : Atelier de Paysage et Géoportail)

Le parc éolien s'inscrit dans un contexte très rural et naturel qui est marqué par la présence de grands massifs forestiers. L'émergence d'un parc éolien peut modifier l'image de ce secteur et lui donner un caractère plus contemporain et durable lié aux énergies renouvelables.



Photo 15 : La D164 direction Gruey lès Surance
(Source : Atelier de Paysage)

II.1.6 Une implantation témoin du potentiel éolien du site

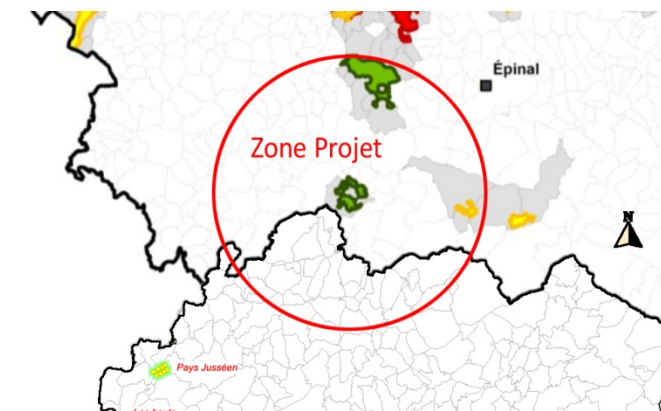


Carte 28 : Les zones favorables à l'implantation d'éoliennes

(Source : Schéma Régional Eolien-2012-DREAL)

Ce projet éolien exprime les potentialités du territoire, ses richesses, en particulier son potentiel à fournir, à partir du vent, une énergie propre et renouvelable.

II.1.7 Un contexte éolien favorable



Dans l'environnement de la zone du projet se trouvent deux autres parc éoliens, celui de Saône et Madon, à Dommartin et Jésonville (à une douzaine de kilomètres) et le projet de parc éolien de Dompain (88) (à une vingtaine de kilomètres). Cet éloignement n'engendre donc pas d'effet d'encerclement.

II.2 Une notion d'échelle

La perception visuelle d'un projet est affectée par des paramètres physiques et optiques (distance au projet éolien, rapports d'échelle avec les autres éléments du paysage, existence de masques visuels, voiles de brume,...).

Les éoliennes mesurent 150 mètres de hauteur. Elles possèdent des dimensions hors d'échelle, par rapport aux autres éléments du paysage.

Ce sont des éléments de repère connus, mais qui prennent un sens à l'échelle du grand paysage.

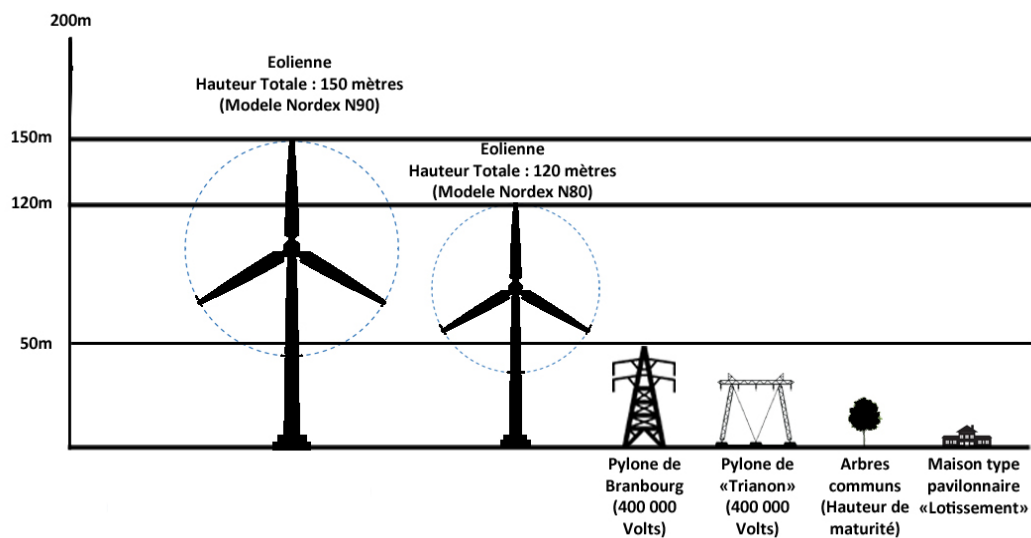


Figure 3 : Comparatif de hauteur par rapport aux autres éléments du paysage

(Source : Comparatif de hauteur, d'après la brochure éditée par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de Moselle)

II.3 Une question d'éloignement

Cependant, la perception des éoliennes dans le paysage est fonction de la perception de l'observateur. En effet, la prégnance des éoliennes dans le paysage diminue fortement avec l'éloignement, elle est fonction de l'éloignement mais elle n'est pas proportionnelle à lui.

Une forte prédominance se constate à proximité immédiate, mais dès 5 km environ, l'impact est plus faible.

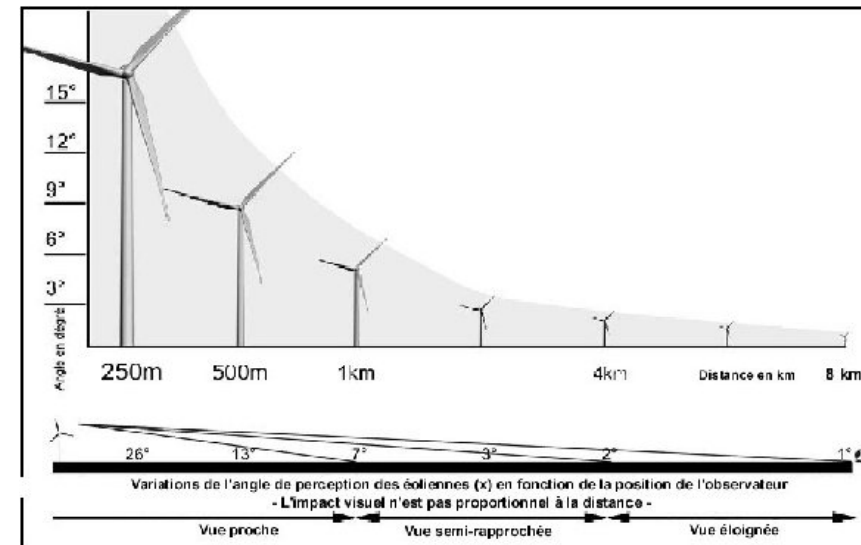


Figure 4 : Prégnance des éoliennes dans le paysage

(Source : Schéma éolien - communauté de communes du Plateau Picard 2004)

II.4 Variabilité des effets des éoliennes sur les paysages

La présence d'une centrale éolienne induit, inévitablement, un impact visuel physiquement lié aux dimensions des éoliennes qui la composent et à leurs implantations. Mais il est également très dépendant des conditions d'observation. Petit tour d'horizon des paramètres qui modifient, sensiblement, l'effet visuel des éoliennes sur leur environnement.

II.4.1 En fonction des conditions météorologiques

La visibilité des éoliennes dans le paysage est très dépendante des conditions atmosphériques du moment où on les observe. La transparence de l'atmosphère peut se modifier sous l'effet de la chaleur, de l'hygrométrie ou des poussières en suspension, entraînant une diminution de la visibilité des éoliennes.

Le vent, qui sèche l'atmosphère et l'averse qui précipite les poussières (aérosol), sont autant d'évènements agissant également sur la visibilité des éoliennes.

II.4.2 En fonction de l'ensoleillement et de l'éclairement des éoliennes

La position du soleil, par rapport aux éoliennes et à l'observateur, a des conséquences parfois spectaculaires sur la visibilité des éoliennes. En fonction de la couleur d'arrière-plan des éoliennes (le ciel, mais parfois le relief) on peut obtenir toutes sortes de combinaisons entre une visibilité à plusieurs dizaines de kilomètres (transparence atmosphérique particulièrement favorable, ensoleillement fort et bien orienté, contraste avec l'arrière-plan) et l'invisibilité à quelques kilomètres (situations de faible contraste avec l'arrière-plan, lumière faible, humidité atmosphérique). Selon l'heure de la journée, ou les conditions météorologiques, l'observateur appréciera l'effet de façon très différente.

Les Vosges bénéficient d'un climat plutôt pluvieux, où la lumière n'est que rarement très intense, pas comme sous le soleil méditerranéen. Il semblerait que certains jours, l'impact visuel sera atténué par les conditions météorologiques.

II.4.3 En fonction des obstacles saisonniers

Les éoliennes s'inscrivent dans un territoire présentant une trame forestière bien représentée (haies, forêts...) qui servira d'écran visuel, de fond de décor ou d'élément de mise en scène, contrairement à un pays de plaine très dénudé. Ces éléments atténueront ainsi l'impact visuel du parc.

III. Méthodologie

III.1 Les outils

Au cours de cette étude, nous aborderons les questions suivantes pour chaque périmètre :

- La compatibilité avec le paysage, qu'il s'agisse du grand paysage, des structures paysagères, ou bien des structures spatiales et visuelles. Le paysage dans lequel est installé le projet est-il favorable aux éoliennes ?
- La cohérence spatiale de l'implantation du parc éolien avec les structures paysagères. De quelle manière le projet cherche-t-il à entrer en résonance avec les structures paysagères préexistantes ?
- L'analyse de l'impact visuel. De quelle manière le projet modifie-t-il la perception du paysage et du patrimoine ?

Nous pouvons recenser trois sortes d'impacts sur les paysages :

- les impacts temporaires dus aux travaux de mise en place des éoliennes sur le site ;
- les impacts permanents qui durent tout le long de l'exploitation des éoliennes jusqu'au démantèlement ;
- les impacts engendrés par les interactions du parc éolien avec les autres parcs éoliens des alentours (mitage, « effet de cumul » et « inter-visibilité »).

Dans un premier temps, l'évaluation des impacts doit appréhender l'importance et la fréquence de perception des éoliennes. Ce travail s'effectue à partir des principaux itinéraires de découverte du paysage et depuis des points d'observation sensibles et significatifs décelés dans le diagnostic paysager initial :

- séquences routières ;
- chemins de randonnées ;
- zones bâties ;
- points de vue panoramiques
- points de vue remarquables ;
- sites touristiques, sites fréquentés ;
- monuments historiques ou sites naturels protégés.

Cette méthodologie entend présenter les outils permettant d'estimer l'impact visuel du projet éolien sur le paysage.

Ce travail s'effectue à l'aide des cartes des zones d'influence visuelle du projet (ZIV), dites cartes de visibilité, de coupes et de photomontages.

Sur l'ensemble du périmètre d'étude lointain, les potentiels de perception visuelle du projet ont été évalués à partir de l'élaboration d'une carte « ZIV » (Zone d'Influence Visuelle du projet), qui indique où les éoliennes sont visibles, même partiellement.

Ensuite, il s'agit d'aborder l'aspect qualitatif des perceptions, illustré par des photomontages qui vont permettre de visualiser le projet dans son environnement.

Pour apprécier l'intégration paysagère du parc éolien dans le paysage, il est indispensable d'avoir des photomontages de qualité, réalisés avec des conditions météorologiques favorables.

Enfin, l'analyse du risque de saturation visuelle et d'encerclement est nécessaire quand le paysage combine une multiplication de projets éoliens. La saturation visuelle peut être évaluée de deux manières :

- La saturation visuelle peut être évaluée à partir de cartes pour préserver le « grand paysage » d'un effet de saturation par un grand nombre d'éoliennes sur les horizons. En effet, il est quasiment impossible de supprimer des vues dynamiques sur un parc éolien dans les paysages ouverts ;
- La saturation visuelle doit également se mesurer sur les lieux de vie quotidiens (espaces publics, entrée et sortie de village,...). Il est ainsi essentiel d'éviter que la vue d'éoliennes s'impose de façon permanente et incontournable aux riverains dans les espaces les plus « fréquentés » du village.

Afin d'évaluer, au mieux, les effets du projet éolien, des indices spécifiques permettent d'interpréter la saturation visuelle :

INDICES DE LA SATURATION VISUELLE EVALUEE DEPUIS LE GRAND PAYSAGE

- L'orientation du parc. La saturation des horizons par un nombre donné d'éoliennes peut fortement varier selon l'orientation des parcs. Ce facteur de réduction de l'impact pour le cadre de vie des riverains doit être pris en compte dans les projets éoliens. L'orientation du parc a également des conséquences sur le grand paysage. En effet, l'étendue occupée sur l'horizon d'un parc éolien varie en fonction du nombre d'éoliennes. Mais aussi, en fonction de la somme des angles d'orientation des éoliennes et des parcs éoliens environnants ;
- Des espaces de respiration. Il est important que chaque lieu dispose d'au moins un « espace de respiration » sans éolienne visible. Cet espace permet d'éviter l'effet de

saturation et de maintenir la variété des paysages. Dans cette logique, un angle sans éolienne de 160° à 180° (correspondant à la capacité humaine de perception visuelle) paraît souhaitable pour permettre une véritable « respiration » visuelle.

- Concurrence visuelle avec un monument. Le projet éolien ne doit pas créer de concurrence visuelle avec un édifice emblématique du ou des villages. L'éolienne en concurrence impactera à la fois le grand paysage et l'identification des habitants au village.

INDICES DE LA SATURATION VISUELLE EVALUEE DEPUIS L'INTERIEUR DES VILLAGES

- La présence d'éolienne à l'intérieur du village. Si le parc éolien se trouve à moins de 2 km du village, alors les éoliennes peuvent être perçues dans le village par-dessus les constructions. Des photomontages doivent prouver que cette situation n'est pas préjudiciable.
- L'inscription d'une éolienne dans l'axe d'une rue rectiligne. Cette situation a un fort impact pour le cadre de vie des habitants.
- La visibilité d'éolienne en sortie de village. Cette situation contribue, plus ou moins, au sentiment de saturation, selon la composition, l'éloignement et la densité du parc.

Le contexte et la situation du parc des Lunaires montrent que la saturation visuelle du grand paysage n'est pas avérée pour trois raisons :

- La présence de parc éolien à proximité est réduite. Il existe aujourd'hui le parc des Mirabelles à Avrainville, et un projet de parc à Dompierre ;
- La topographie des Vosges engendre des paysages à la fois ouverts et fermés. Dans ce sens, aucun des parcs éoliens énoncés ci-dessous est en covisibilité avec le parc des Lunaires ;
- Le projet éolien a pris en compte l'ensemble des indices énoncés précédemment.

Ainsi le risque de saturation visuelle et d'encerclement des villages par les éoliennes est réduit pour le parc des Lunaires.

III.2 La zone d'influence visuelle

Démarche : Exemple : La ZIV de la variante N° 1

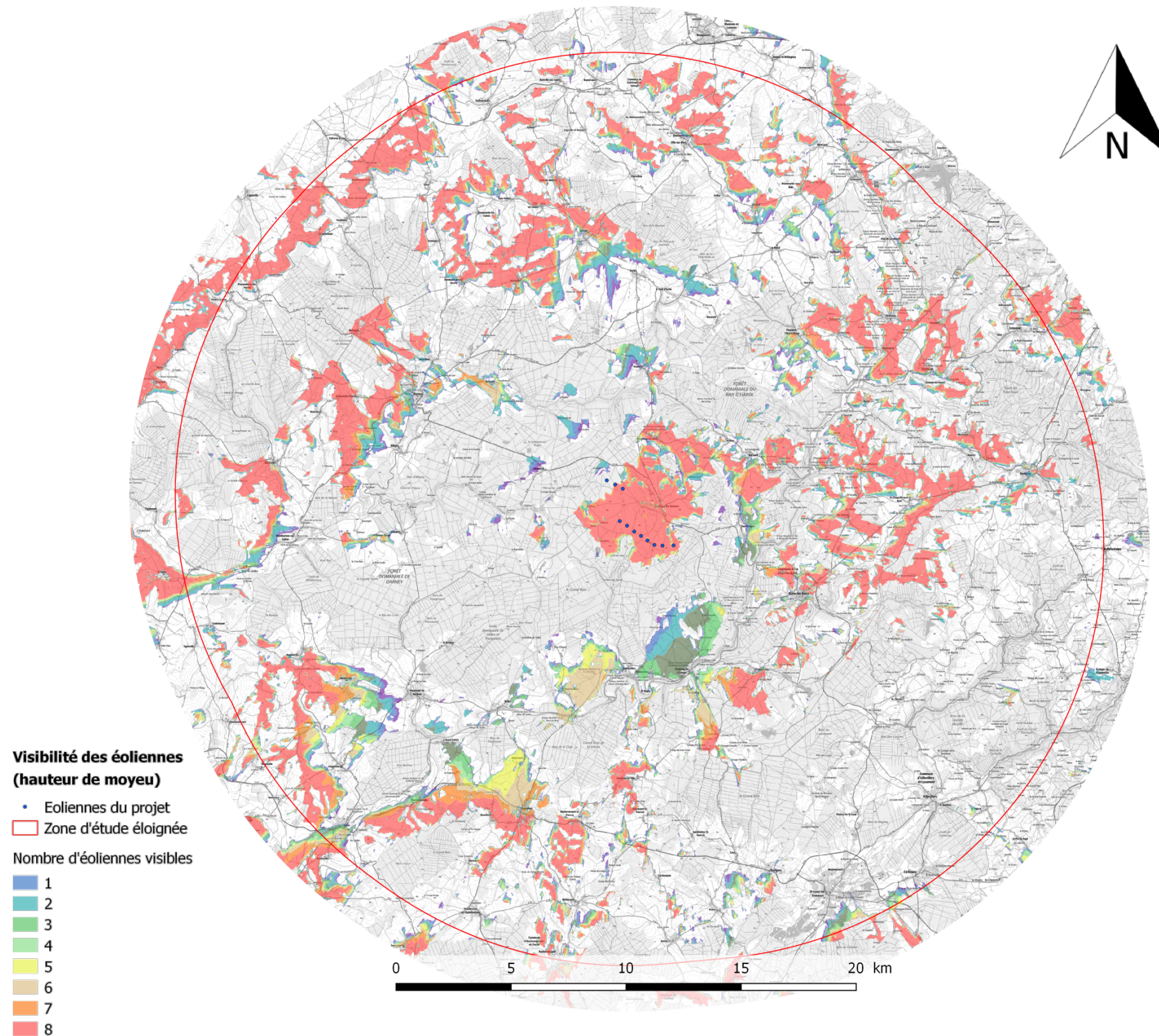
Sur l'ensemble du périmètre d'étude éloigné de 18 km, les potentiels de perceptions visuelles du projet ont été évalués à partir de l'élaboration d'une carte de visibilité ou ZIV (Zone d'Influence Visuelle). Cette carte montre la visibilité complète des machines : on considère que l'éolienne est complètement visible lorsque le mât, le moyeu et les pales sont visibles.

Cependant, fondé sur une analyse purement géométrique, ce calcul ne prend pas en compte l'intensité de la perception des éoliennes ou encore les phénomènes de dilution des éoliennes avec leur éloignement ou encore l'acuité de l'observateur. Ainsi, les cartes de perception ne permettent pas une appréciation qualitative, ni même de mesurer l'intensité de l'impact du projet sur le paysage

Le calcul des zones de perceptions visuelles est réalisé à partir du logiciel WINDPRO. La méthode de calcul peut être décrite de la manière suivante : Un « rayon » est envoyé depuis chaque point de quadrillage de la zone d'étude, à hauteur de 1,5 m (niveau des yeux de l'observateur), en direction de chaque éolienne. La zone d'étude est ainsi représentée dans le logiciel via un modèle numérique de terrain. Le logiciel de calcul révèle si le rayon est interrompu par un obstacle physique ou s'il parvient à rencontrer un élément de l'éolienne. Les écrans physiques intégrés dans le calcul de perception sont le relief, les forêts (avec une hauteur de 18 m) et les habitations (hauteur de 6 m).

Le nombre de rayons ininterrompus représente le nombre d'éoliennes considérées comme perceptibles. Pour qu'une éolienne soit considérée comme perceptible, il suffit que l'un de ses éléments ne soit pas masqué par le relief, la forêt ou les habitations, peu importe la distance séparant le point d'observation (point de quadrillage) de l'éolienne.

L'intérêt de ces cartes est de dégager les zones de perception potentielles en nombre d'éoliennes. C'est un outil objectif qui permet de définir l'influence des éoliennes par secteur. Les cartes de ZIV constituent donc un support pour l'évaluation de l'impact paysager.



Carte 29: Exemple de carte d'influence visuelle
(Source : HZair)

Comme pour la réalisation des photomontages, un modèle numérique de terrain décrit le relief et assure la position de l'aérogénérateur aux points d'altitude. Le modèle numérique de terrain utilisé pour les cartes de visibilité (ZIV) se base sur les données EU-DEM Copernicus programme (managed by the European Commission, DG Enterprise and Industry).

Pour les données de l'occupation du sol, le logiciel se base sur les informations de Corine Landcover qui sont réalisées à une échelle de 1 :100 000. En effet, ne sont pas pris en compte les éléments de détails réduisant la vue comme les murets de pierre, les talus, les monuments de terrain secondaire, les haies végétales...

Enfin, cet outil peut se révéler imprécis, la réalité étant parfois plus fine que les données de calcul enregistrées. Les résultats obtenus ne démontrent donc pas forcément la réalité.

Il convient d'attirer l'attention sur le fait que les cartes ne montrent, parfois, aucune visibilité au pied des éoliennes. En effet, les informations de Corine Landcover parfois indiquent à ces endroits de la forêt, or les éoliennes sont bien évidemment visibles lorsqu'on se trouve à leur pied, sur les chemins d'accès ou sur l'aire de grutage.

C'est pourquoi un travail complémentaire et approfondi de terrain est nécessaire.

Il va nous permettre :

- de confirmer ou d'infirmer les potentiels de perception visuelle du projet éolien, mis à jour par la ZIV ;
- de qualifier les différents types de vue possibles depuis les secteurs de visibilité potentiels identifiés, en particulier pour les perceptions les plus fréquentes et les perceptions depuis les secteurs les plus sensibles.

Le périmètre d'étude éloigné est la zone au-delà de laquelle on considère que les éoliennes ne peuvent être qu'un élément très lointain difficilement perceptible à l'horizon.

Une zone d'influence visuelle conditionnée par le relief et la végétation

L'importance du relief et des masses végétales, comme écrans visuels, tend à diminuer l'ampleur de cette zone d'influence visuelle.

A l'inverse, les espaces ouverts et au relief peu contrasté sont susceptibles d'appartenir à la zone d'influence visuelle.

Des secteurs plus sensibles à l'influence visuelle des éoliennes

La vallée de la Saône, du Coney et de la Semouse, ouvrent naturellement des vues dans en direction du parc éolien des Lunaires, et ceci au-delà des limites du périmètre des 18 km de la carte.

Aussi, les secteurs d'altimétrie importante, situés à proximité de Xertigny et de Darney, sont également plus soumis à l'influence visuelle du parc éolien.